



PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST

Arrêté Préfectoral n°2019/633

Portant inscription au titre des monuments historiques d'un objet mobilier conservé à Warcq  
(Ardennes)

LE PREFET DE LA REGION GRAND EST  
PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE EST  
PREFET DU BAS-RHIN  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- VU le code du patrimoine, livre VI, titres I et II, et notamment ses articles R622-32 à R622-38 ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret du 22 juin 2017 portant nomination de Monsieur Jean-Luc MARX, Préfet de la région Grand Est, Préfet de la zone de défense et de sécurité Est, Préfet du Bas-Rhin ;
- VU l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture du 16 mai 2019 ;
- VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

**CONSIDÉRANT** que la conservation de l'objet mobilier désigné ci-après présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation ;

#### **ARRÊTE :**

##### **Article 1er**

Est inscrit au titre des monuments historiques l'objet mobilier suivant :

- Chaire à prêcher, 2<sup>e</sup> moitié du XVII<sup>e</sup> ou XVIII<sup>e</sup> siècle ; bois ;

conservé dans l'église Saint-Jean-Baptiste de Warcq (Ardennes) et appartenant à la commune.

##### **Article 2**

Le présent arrêté sera notifié au propriétaire et au clergé affectataire.

**Article 3**

Le Secrétaire général pour les affaires régionales et européennes et la Directrice régionale des affaires culturelles du Grand Est sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Strasbourg, le 18 DEC. 2019

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général pour les Affaires  
Régionales et Européennes

Blaise GOURTAY